

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 04/07/2025

Date d'affichage : 15/07/2025

MA-DEL-2025-058

L'an deux mil vingt cinq, le onze juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Achat de matériel informatique

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler et compléter le matériel informatique des écoles.

Il présente les devis établis par les fournisseurs CARREFOUR de Guéret, Leclerc Espace Culturel Guéret et Manutan Collectivités.

L'offre de CARREFOUR pour la fourniture d'une unité centrale et de 2 ordinateurs portables, pour un montant HT de 1063,58 €, soit 1329,48 € TTC qui correspond aux besoins, est la mieux adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient la proposition de CARREFOUR.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 15/07/2025

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250711-MA-DEL-2025-058-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025